

Aide aux Aidants en Haute Gironde

La prise en charge d'une personne âgée en perte d'autonomie est une problématique à laquelle de nombreuses familles sont confrontées, notamment dans le milieu rural. La MSA et ses élus ont décidé d'agir pour soutenir les « aidants familiaux » en Haute Gironde.

La prise en charge d'une personne âgée en perte d'autonomie est une problématique à laquelle de nombreuses familles sont confrontées, notamment dans le milieu rural. La MSA et ses élus ont décidé d'agir pour soutenir les « aidants familiaux » en Haute Gironde.

Sur le plan national comme en Haute Gironde, les besoins liés au vieillissement et au handicap des populations dépendantes sont croissants. Ce constat est renforcé par le Diagnostic Social du Pays de la Haute Gironde (Bureau d'étude CREHAM, sur commande du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde) qui observait « une augmentation des cas de démence sénile dans la population âgée en général (...) et des problèmes d'épuisement des aidants naturels ayant la charge de ces personnes âgées dépendantes. »

Un accompagnement sur-mesure de l'aidant familial

Fort de ce constat, depuis 2010, la MSA s'est engagée et a lancé une action d'aide aux aidants en Haute Gironde, territoire rural où l'état de santé des personnes âgées issues du milieu ouvrier et/ou agricole est particulièrement bas. Pour appréhender la dimension du rôle et du statut de l'aidant familial, des groupes de travail se sont formés et ont contribué à dresser un diagnostic sur les besoins et attentes des aidants.

Une action ouverte à tous

Suite à ce diagnostic et pour apporter des réponses concrètes aux problématiques exposées, la MSA a délimité son champ d'intervention en cinq groupes de réflexion, sur trois ans, avec une évaluation finale.

Les cinq groupes de réflexion engagés pour répondre aux besoins des aidants familiaux :

- **Groupe 1 - « Créer du Lien »** : informer et mutualiser les actions entre les professionnels et permettre à chacun de savoir ce que font les différents partenaires sur le territoire, avec en perspective la préparation d'un forum.
- **Groupe 2 - « Accompagner »** : avoir un lieu de référence pour recueillir, collecter toutes informations relatives aux aidants.
- **Groupe 3 - « Informer »** : communiquer sur des thèmes qui permettent d'échanger sur des notions ou des activités du quotidien.
- **Groupe 4 - « Soutenir »** : apporter un soutien psychologique individuel aux aidants pour notamment favoriser l'accès et l'adhésion à des actions collectives.
- **Groupe 5 - « Proposer du répit »** : le répit, c'est la problématique du « temps libre de l'aidant », Comment concilier ce rôle avec sa vie personnelle ? Comment se libérer sur une période plus longue que l'accueil de jour ?



« Les aidants familiaux » indispensables au bien être des personnes âgées et de leur famille.

La volonté de la MSA Gironde est de favoriser, au travers de cette action, la mutualisation des forces du territoire en Haute Gironde. La réunion de lancement le 5 novembre dernier a réuni toutes les personnes intéressées dont les élus du secteur : Bernard Courjaud (St Ciers sur Gironde), Francisco Cruz (Blaye), Francis Largeaud (St André de Cubzac), Antoine-Jacques Marcon (Bourg-sur-Gironde), Paul-André Meynard (Blaye), Armande Montion (Bourg-sur-Gironde) et Serge Tuffraud (St André de Cubzac). Chacun des participants pouvait confirmer son engagement en s'inscrivant dans l'un des cinq groupes de réflexion de son choix. Aujourd'hui, n'hésitez pas à venir rejoindre l'un de ces groupes pour en devenir l'un des acteurs.

Une expérimentation reconduite

Une expérimentation similaire est en cours dans le Médoc. Depuis octobre dernier, la Communauté de Communes Médoc Estuaire a fait le choix de s'orienter vers une étude de besoins gérontologiques complète avec un accompagnement MSA sur l'intégralité de la démarche.



Débat :
La dépendance
Page 1



Réseau :
Réunion des Présidents cantonaux
Page 2



Action sociale :
Aide aux Aidants
Page 4

Débat

La dépendance : Le regard de la MSA

Au cœur des débats sur la réforme des retraites, les évolutions démographiques renvoient à un enjeu de société crucial, la prévention et la prise en charge de la dépendance. Les besoins en services et en hébergement, d'ores et déjà insuffisamment pris en charge, vont devenir de plus en plus criants.

Un financement à revoir

La MSA reconnaît que le dispositif de prise en charge mis en place depuis 2001 avec l'instauration de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) représente un progrès indéniable. Mais ce dispositif connaît des limites. Il apparaît insuffisant pour les personnes les plus lourdement dépendantes (Gir 1 et 2), majoritairement accueillies en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) qui ont un reste à charge trop élevé, comme pour celles disposant d'un niveau de retraite faible ou moyen. En outre, l'architecture du financement, en grande partie assumé par les conseils généraux qui gèrent et servent l'APA, doit être revue.

Le regard porté par la MSA

Sur ce point, la MSA considère que la prise en charge financière d'une prestation conçue pour être universelle et devant répondre à des principes d'équité et de responsabilité ne peut porter, comme c'est le cas actuellement, à 70 % sur la fiscalité locale. En outre, le vieillissement que va connaître la société française pendant les 30 prochaines années



doit conduire à reconsidérer les sources actuelles de financement de la dépendance.

Elle estime donc qu'il faut réfléchir, avec réalisme, à d'autres possibilités de ressources sans réintroduire, sous une forme ou sous une autre, les mécanismes restrictifs de recours sur succession. Il ne lui semble pas tenable, de faire reposer le financement du risque dépendance sur la seule contribution des actifs et jugerait légitime que les retraités y contribuent. Elle n'est pas opposée en outre à ce que soit mis en place un dispositif d'assurance complémentaire obligatoire sur la base d'un cahier des charges précis permettant de déclencher le versement des prestations de façon identique pour tout le monde.



Le Président de la République l'a dit : « l'année 2011 sera l'année de la dépendance ».

Aujourd'hui, avec le vieillissement de la population, la diminution des solidarités familiales inter-générationnelles et les difficultés du maintien à domicile en milieu rural, la thématique de la dépendance revêt un enjeu majeur pour la MSA.

Cette thématique a conduit à un long débat le 07 janvier dernier au cours de la réunion des Présidents cantonaux. Elle est sous-jacente dans le projet d'aide aux aidants développé par la MSA sur le secteur de la Haute Gironde.

La dépendance conduira le Comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS) à aménager le Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2011-2015 en tenant compte de cette évolution de la société.

Plus encore, cette thématique sera présente dans la réflexion que mène chacune des sections cantonales, aujourd'hui constituées et chargées de conduire à bien un projet d'ici 2015.

Sachons mobiliser toute notre énergie pour prévenir, accompagner et gérer, sur le terrain, les conséquences de cette dépendance.

Je compte sur chacun d'entre vous.

Bertrand Bouteiller
Président de la MSA Gironde

Votre avis sur Terres d'Échanges nous intéresse... adressez-nous vos remarques : par téléphone au **05 56 01 83 23** ou par mail à : **com@msa33.msa.fr**

MSA Gironde
13 rue Ferrère
33052 BORDEAUX CEDEX
05.56.01.83.83



www.msa33.fr
Directeur de la publication :
Madeleine TALAVERA
Réalisation :
Service Communication MSA Gironde
Impression :
Rivière Salée

« En bref

Accueil : changement des horaires d'ouverture de l'après-midi

Depuis le 1er janvier 2011, pour mieux répondre aux attentes de nos assurés, les agences de la MSA Gironde changent d'horaires. Désormais, elles sont ouvertes l'après midi dès 13h30 et ce jusqu'à 16h30. Les horaires du matin restent inchangés : 9h00 - 12h00. Au siège, l'accueil reste inchangé de 8h30 à 17h00.

Pour plus d'information, consultez notre site web : www.msa33.fr

Réunion des Présidents cantonaux

Le 7 janvier dernier, les présidents des sections locales de la MSA se sont réunis à la Maison des vins de Bordeaux à BEYCHAC et CAILLAU.

Après un rapide retour sur les élections de 2010 et les différentes étapes qui ont suivi, M. BOUTEILLER a rappelé toute l'importance de l'élu MSA : il est un lien privilégié et humain entre les adhérents et la MSA, surtout en cette période de crise. Le nouveau Conseil souhaite redonner du sens aux sections cantonales qui doivent agir sur leur territoire et participer à l'animation ou l'amélioration de la vie en milieu rural. Pour le mandat, il a fixé l'objectif d'une action par canton. Dans ce contexte, l'implication du Président cantonal est déterminante pour la mise en route d'initiatives locales.

Mme TALAVERA a, quant à elle, présenté les principaux chantiers auxquels est confrontée la MSA : RSA, réforme des retraites, dépendance... Elle a souligné le rôle d'amortisseur social de la MSA et sa capacité à innover en proposant une offre de services qui répond à des besoins de prévention Santé, de transport rural à la demande, etc... Elle a rappelé que les élus sont les mieux placés pour faire remonter les besoins car ils sont présents sur les territoires et au plus près des adhérents.



Après un échange avec la salle sur des thématiques très diverses comme le guichet unique, la fréquentation des agences MSA, le RSA, la CSG, le vieillissement et la dépendance, M. SAINT-MARC (Président de la Commission de l'Echelon Local) est intervenu sur les missions de l'élu.

Relais d'informations, l'élu est aussi le maillon incontournable pour faire connaître la MSA et accompagner ses actions sur les territoires. M. SAINT-MARC a rappelé que des actions avaient été initiées ou mises en place par des élus au cours du dernier mandat. Cependant elles restent trop peu nombreuses. Ce sont des exemples à suivre et il ne faut pas avoir peur de développer de nouvelles actions qui participent à l'animation du monde rural tout en répondant à des besoins précis. Pour illustrer ses propos, il a invité M. JOACHIM à témoigner sur deux actions qu'il a contribué à mettre en place : une formation «secourisme au travail» sur MIOS en 2007 et la formation «Exploitation en sécurité des chantiers tempêtes» sur Audenge suite à la tempête KLAUS.



Autre initiative intéressante : celle de Mme LABARRIERE qui a expliqué aux présidents présents, sa démarche auprès de sa mairie et des personnes de plus de 55 ans pour organiser des Ateliers du Bien vieillir dans sa commune d'ILLATS.

M. SAINT-MARC se dit convaincu que le président cantonal est un élément moteur au sein de la section. Si l'envie de s'investir est là et s'il s'intéresse aux actions de la MSA, il entraînera avec lui les élus de son canton. Ensemble, ils réfléchiront aux besoins locaux et engageront des actions, même simples. Il reconnaît que ce n'est pas facile et que cela peut faire peur à certains, surtout aux nouveaux élus.



Les élus ont répondu présents.

Cette journée des présidents a permis un échange intéressant : les plus expérimentés ont pu faire part de leurs « trucs et astuces » pour faire en sorte que les élus participent aux réunions cantonales. M. BIROT – Président du canton de CAPTIEUX - a confirmé que le rôle du président était important pour relancer les élus avant une réunion et vérifier leur présence. Le coup de téléphone s'impose. Mme TREBUCHAIRE, présidente du canton de GUITRES, utilise la même méthode : « cela permet d'interpeller certains délégués qui avaient oublié la réunion, ou bien qui n'ont pas de véhicule... »

Pour que les élus soient pleinement acteurs et relais sur les territoires, ils ont besoin d'accompagnement. C'est le rôle du Service Echelon Local (1 animateur et 2 assistantes) qui fournit une assistance au réseau. Un numéro vert est dédié aux élus. Des formations vont être réalisées pour eux (référénts sociaux et prévention des risques professionnels) au 1er semestre 2011. Enfin, la MSA utilise ses outils (Terres d'Echanges, BIMSA, Plein Feu...) pour communiquer sur l'actualité en MSA.

Pour terminer, M LOPEZ (1er Vice - Président) a clôturé les travaux en rappelant l'importance d'une journée qui a permis à la Commission de l'Echelon Local de «prendre la température de l'Echelon Local », tout en générant un échange sur les pratiques des présidents cantonaux. Il a ajouté que la MSA n'était pas « une vieille machine rouillée », que l'élu devait faire preuve de créativité et donner de la crédibilité à l'action de la MSA.

Le Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale en formation plénière (C.P.A.S.S)

Composition

Président :

La présidence est assurée alternativement par un administrateur salarié et un administrateur non salarié :

en 2010 Patrick FESTAL - 1^{er} collège - Canton de Ste Foy la Grande

en 2011 Jean-Michel LOPEZ - 2^{ème} collège - Canton de Bordeaux

Membres :

Isabelle AUGEREAU - 2^{ème} collège - Canton de Mérignac

Marie-Christine BONDON - 1^{er} collège - Canton de Castelnau de Médoc

Patrick FESTAL - 1^{er} collège - Canton de Ste Foy la Grande

Jérôme FREVILLE - 1^{er} collège - Canton de Lesparre

Didier GRAFEUILLE - UDAF

Gilles JOACHIM - 1^{er} collège - Canton d'Audenge

Francis LARGEAUD - 2^{ème} collège - Canton de St André de Cubzac

Carol MAUGÉ - UDAF

Chantal MONCOMBLE - 3^{ème} collège - Canton de Pellegrue

Jean-François NADAL - 2^{ème} collège - Canton de Lormont

Michel RIMAUD - 2^{ème} collège - Canton de Mérignac

Daniel SAINT-MARC - 1^{er} collège - Canton de Bazas

Katy SARGENTON - 2^{ème} collège - Canton de Castillon-la-Bataille



*Jean-Michel LOPEZ
Président du CPASS*

Mission

Le C.P.A.S.S émet des avis sur la politique d'Action Sanitaire et Sociale, instruit des demandes de subventions, attribue des prêts et des aides à caractère individuel et collectif dans le cadre de la politique fixée par le Conseil d'Administration.

Il donne délégation au CPASS en formation restreinte pour des prises de décisions souvent individuelles (aides et secours). Ainsi, en 2010, le CPASS a traité 1417 dossiers (113 en CPASS plénier et 1304 en CPASS restreint). Le budget 2010 des interventions financières individuelles et collectives s'élevait à 5 864 000 €.

« En bref

En direct du CA :

Quelques sujets évoqués lors des deux derniers Conseils d'Administration :

- Le recouvrement des participations forfaitaires et du 1 euro en santé
- La mise en œuvre de la solidarité financière entre les prestataires de services et les donateurs d'ordre
- La Convention de coopération inter-régimes au profit d'assurés en situation de précarité
- Position de l'institution sur le dossier « Dépendance »
- Accords de la production agricole : recommandation relative à l'affiliation
- La négociation de la Convention d'Objectifs et de Gestion
- Etude sur l'évolution des revenus professionnels et des cotisations des chefs d'exploitation